



SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

Date, lieu, heure de la séance : le 24 janvier 2024, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 14h30.

Date d'envoi de la convocation : le 17 janvier 2024.

**DEBUT DE LA SEANCE : 14h30**

**ORDRE DU JOUR :**

- 0) Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 11 octobre 2023
- 1) Information du Président de la formation Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore sur les conventions
- 2) Débat d'orientations budgétaires 2024 - budget autonome Grand cycle eau Dore
- 3) Durées et modalités d'amortissement - budget autonome Grand cycle eau Dore
- 4) Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2024
- 5) Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement
- 6) Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement
- 7) Aménagement du lit mineur et des berges 2024 : modification du plan de financement
- 8) Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement
- 9) Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement
- 10) Limitation de l'impact des résineux sur les cours d'eau – actions structurantes 2022 : modification du plan de financement
- 11) Restauration des zones humides 2023 : modification du plan de financement

**Questions diverses**



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

**Présidence :** M. Eric DUBOURGNOUX  
**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis DERBIAS

**Présents ou représentés :** 9 sur 12

**Etaient présents (14 voix) :**

Délégués des EPCI : MM. Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), Jean-Louis DERBIAS (CCEDA), Maurice DESCHAMPS (CCBC), Eric DUBOURGNOUX (CCALF), Daniel SALLES (CCBC), Thierry TISSERAND (CCEDA).

**Ont donné pouvoir (11 voix) :**

Délégués des EPCI : M. Thomas BARNERIAS (CCTDM) à M. Eric DUBOURGNOUX (CCALF), M. Jean-Luc BORIE (CAPV) à M. Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), M. Jean SAVINEL (CCALF) à M. Eric DUBOURGNOUX (CCALF).

**Absents ou excusés :**

Délégués des EPCI : MM. Michel CHAUX (CCPU), David DEROSSIS (CCTDM), Jean-Hervé PEURIERE (CCPU).

**Assistaient à la réunion :**

M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Delphine GIRAULT, Responsable du pôle grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, et M. Sébastien BRET, Chargé de mission CT Dore.

**Répartition des 32 voix au sein du Comité syndical :**

Délégués CC Ambert Livradois-Forez (CCALF) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).  
Délégués CC Thiers Dore et Montagne (CCTDM) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).  
Délégués CC Billom Communauté (CCBC) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).  
Délégués CC Entre Dore et Allier (CCEDA) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).  
Délégués CA du Puy-en-Velay (CAPV) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).  
Délégués CC Pays d'Urfé (CCPU) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).

**En séance : 25 voix**

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024****0 - Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 11 octobre 2023**

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 11 octobre 2023.

**1 - Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions**

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rend compte des conventions qu'il a signées après délibération.

- 17/10/2023** Convention de travaux pour limiter l'impact du piétinement bovin sur le ruisseau de Minchoux entre le GAEC du Breuil Lacombe et le syndicat mixte du Parc
- 20/10/2023** Convention autorisant le passage d'engins et le dépôt temporaire de matériaux de remblais/travaux de reconnexion du ruisseau de Chauttes à la Dore entre Madame Yolande ALLIGIER et le syndicat mixte du Parc
- 24/10/2023** Convention de travaux pour limiter l'impact du piétinement bovin sur le ruisseau de la SAGNE entre le groupement foncier agricole des 3P, le GAEC PEGHEON et le syndicat mixte du Parc

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prend acte de la communication de ces informations.

**2 - Délibération n°24-128 / Débat d'orientations budgétaires 2024 - budget autonome « Grand cycle eau Dore »**

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire d'une collectivité et doit permettre d'informer les membres du comité syndical sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle prévue par la loi (article L2312-1 et suivants du CGCT).

**I. Contexte budgétaire**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Grand cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Dore » par le syndicat mixte du Parc, l'article 19.2.2 de ses statuts prévoit :

- l'établissement d'un budget autonome « Grand cycle Eau Dore » ;
- l'instauration d'une contribution financière statutaire des différents membres du syndicat mixte ayant transféré leurs compétences au sens de l'article 2.4.1 (compétence GEMAPI) et/ou de l'article 2.4.2 (compétences « hors GEMAPI » dont l'animation du Contrat territoriale Dore).



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 tient compte des décisions des EPCI pour l'exercice de la compétence « Grand cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Dore » ; à savoir :

- le transfert de la compétence GEMAPI et des compétences « hors GEMAPI » sur le bassin versant de la Dore au syndicat mixte du Parc (au sens des articles 2.4.1 et 2.4.2 de ses statuts) par les cinq communautés de communes suivantes :
  - o Thiers Dore et Montagne,
  - o Billom Communauté,
  - o Ambert Livradois-Forez,
  - o Entre Dore et Allier,
  - o Pays d'Urfé,
- le transfert des compétences « Hors GEMAPI » (dont l'animation et la concertation) sur le bassin versant de la Dore au syndicat mixte du Parc (au sens du 12° de l'alinéa I de l'article L211-7 du code de l'environnement et de l'article 2.4.2 de ses statuts) par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.
- les conventions financières et leurs avenants signés avec :
  - o la communautés d'agglomération Loire-Forez permettant de couvrir les dépenses relatives à l'animation, aux actions mutualisées et territorialisées du Contrat territorial de la Dore.
  - o la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay permettant de couvrir les dépenses relatives aux actions territorialisées du Contrat territorial de la Dore.

## **II. Structure du budget autonome « Grand cycle eau Dore » pour 2024**

La structure du budget autonome se décline en plusieurs sections, en fonctionnement et en investissement :

- Section I : structure
- Sections II : exploitation sur cours d'eau (en régie)
- Sections III : exploitation sur cours d'eau (externalisée)

### **1. Section I : structure**

Les recettes et dépenses de la section I correspondent aux actions mutualisées par les EPCI à l'échelle du bassin versant de la Dore.

#### **1.1 Les recettes**

##### **a- En fonctionnement :**

- o ***Les participations financières des EPCI :***

Les statuts du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoient dans leur article 19.2.2 une contribution financière statutaire des membres ayant transféré leurs compétences « GEMAPI » et/ou « hors GEMAPI ».

Pour la communauté d'agglomération Loire-Forez, cette contribution financière est formalisée par voie de convention.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024**

Le montant des participations financières des EPCI est calculé en tenant compte du poids de 3 critères :

- part du nombre d'habitant de l'EPCI au sein du bassin versant de la Dore (population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024) : pour 80% du montant de la contribution financière ;
- part de la surface de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière ;
- part du linéaire de cours d'eau de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière.

La répartition des participations financières des EPCI est ainsi répartie comme suit :

EPCI	Clé de répartition*	Contribution financière 2023	Contribution financière 2024*
Thiers Dore et montagne	49,76 %	70 638,70 €	82 955,50 €
Ambert Livradois-Forez	37,53 %	53 408,71 €	62 566,72 €
Billom communauté	2,98 %	4 218,72 €	4 967,99 €
Entre Dore et Allier	7,46 %	10 568,11 €	12 436,66 €
CA Loire-Forez	1,25 %	1 775,56 €	2 083,89 €
Pays d'Urfé	0,12 %	170,45 €	200,05 €
CA Puy en Velay	0,90 %	1 264,20 €	1 500,40 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>142 044,43 €</b>	<b>166 711,22 €</b>

\*Remarque : données de population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Source INSEE).

o **Les autres recettes :**

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, à savoir :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore et la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant prévisionnel de 130 000 € ;
- des subventions du Département du Puy-de-Dôme, pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore, d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant prévisionnel de 15 000 € ;
- des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement d'actions de sensibilisation dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (CVB) du « Parc Livradois-Forez - bassin versant de la Dore » - pour un montant prévisionnel de 12 500 €.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versée au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2024.

**b- En investissement :**

Les recettes d'investissement de 2024 proviennent :

- de l'amortissement des dépenses réalisées depuis 2019 pour un montant de 4 614,51 € ;
- du FCTVA calculé sur les dépenses prévisionnelles d'investissement pour l'année en cours, soit un montant de 58,68 € ;
- d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) pour le financement de d'acquisition de panneaux de communication - pour un montant prévisionnel de 5 000 € ;
- d'un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 3 127,29 €.



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

## **1.2 Les dépenses**

### **a- En fonctionnement :**

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de la structure « Grand cycle de l'eau »,
- les dépenses pour le programme d'actions à l'échelle du bassin versant.

**Les dépenses de fonctionnement de la structure** « stricto sensu » sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...) : ces dépenses constituent 76 % des dépenses de structure.

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent 3 emplois permanents dédiés à l'animation du Contrat territorial Dore, un emploi de secrétariat du contrat et un emploi à hauteur de 0,20 ETP pour la coordination du programme. Ces dépenses représentent un montant de 193 000 €.

Les autres dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- o le portage administratif du Contrat territorial, pour un montant de 45 200 €, comprenant principalement les autres dépenses liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment) ainsi que le remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment).  
Ce remboursement s'inscrit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.
- o les frais de fonctionnement du pôle « Grand cycle de l'eau », pour un montant de 10 494,41 € comprennent des dépenses de fournitures, d'acquisition de petit matériel et d'équipements, des cotisations diverses et des dotations aux amortissements.

**Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions** correspondent à des actions de sensibilisation et de communication mutualisées avec le Contrat Vert et bleu ; soit un montant total de 74 000 € (contre 44 000 € en 2022).

**Au total, les dépenses de fonctionnement de la section I pour l'année 2024 s'élèvent à 325 821,70 €** contre 277 654,91 € en 2023.

### **b- En investissement :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour l'année 2024 s'élèvent à 12 800,48 € (contre 5 204,91 € en 2022). Le niveau d'investissement reste modeste, dans la mesure où la section I du budget concerne avant tout des dépenses de fonctionnement, d'animation du Contrat et la reprise des subventions perçues.

Ces dépenses se limitent à l'acquisition de logiciels spécifiques, de petit matériel de terrain et à des panneaux de communication dans le cadre des actions de sensibilisation du Contrat territorial.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024****2. Sections II et III : Exploitation sur cours d'eau**

Les recettes et dépenses des sections II et III du budget correspondent aux actions localisées mises en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat territorial Dore approuvé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 30 octobre 2019.

La section II concerne exclusivement les actions mises en œuvre par « l'équipe rivière » (soit 2 techniciens et 4 agents) avec des travaux réalisés en régie.

La section III concerne les prestations externalisées (études et travaux).

En fin d'année, une opération comptable permettra de rattacher les dépenses de fonctionnement de l'équipe rivière à la section d'investissement.

**2.1 Les recettes****a- En fonctionnement :****o *Les participations financières des EPCI :***

Le montant des participations financières des EPCI est calculé sur la base du programme d'actions établi. Chaque EPCI participe à hauteur des actions réalisées sur son territoire.

Pour l'année 2024, les recettes des actions réalisées (en régie ou par des prestations externalisées) concerneront les EPCI suivants :

- Thiers Dore et Montagne pour un montant de 182 946,91 € ;
- Ambert Livradois-Forez pour un montant de 61 996,47 € ;
- Billom communauté pour un montant de 4 813,05 € ;
- Entre Dore et Allier pour un montant de 38 876,14 € ;
- CA Loire-Forez pour un montant de 1 058,44 € ;
- Pays d'Urfé pour un montant de 9,77 € ;
- CA Puy en Velay pour un montant de 81,42 €.

Ces recettes sont calculées sur la base du reste à charge des subventions prévisionnelles attendues (voir ci-dessus) et de la prise en charge du financement de la TVA. Elles intègrent également le besoin en financement de la dotation aux amortissements pour les travaux réalisés.

La participation des EPCI intégrée en section de fonctionnement permettra de couvrir les dépenses de la section d'investissement.

**o *Les autres recettes :***

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), du FEDER (Auvergne et Massif Central) et du Département du Puy-de-Dôme pour :

- le financement des salaires et charges de l'équipe travaux en régie ;
- la réalisation de prestations externalisées pour des études et des travaux spécifiques
- l'acquisition de matériel pour la restauration des cours d'eau.

Le montant des subventions attendues pour l'année 2024 s'élève à 222 724 € pour la section de fonctionnement.



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versé au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2024.

Les recettes non perçues pourront être recouvrées par l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour permettre de subvenir aux dépenses réalisées.

Enfin, l'amortissement des subventions perçues depuis 2019 commence à être intégré au budget. Pour 2024, la quote-part de subvention s'élève à 63 468,73 €.

**b- En investissement :**

Les recettes d'investissement de 2024 pour les sections II et III proviennent ;

- d'un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 57 947,36 € (section III uniquement),
- de l'opération de transfert des travaux réalisés par l'équipe en régie pour un montant de 188 880 € (section II),
- du FCTVA pour un montant prévisionnel de 8 305,35 € (section III) ;
- de l'amortissement pour un montant prévisionnel de 179 526,08 €.

Des subventions publiques spécifiques aux opérations d'investissement sont également prévues au regard des dépenses externalisées sur programme (section III uniquement) :

- 138 355 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- 110 623,83 € du FEDER ;
- 13 388,83 € du Département du Puy-de-Dôme.

## **2.2 Les dépenses**

**a- En fonctionnement :**

Au regard des recettes, il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » identifiées dans la section II,
- les dépenses externalisées pour le programme d'actions, identifiées dans la section III.

**Les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » (section II)** sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...); ces dépenses constituent 50 % des dépenses de fonctionnement.

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent 4 emplois permanents dédiés à la réalisation des travaux en régie et 2 emplois de techniciens rivières en charge de la coordination de l'ensemble des travaux. Ces dépenses représentent un montant de 250 000 €.

Concernant les charges courantes, il s'agit d'autres dépenses liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment), à l'acquisition de matériel spécifique, ainsi qu'au remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment); ce remboursement s'inscrit également dans la convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024**

Les frais divers de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux dotations aux amortissements.

**Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions (inscrites en section III)** correspondent à des prestations externalisées pour la réalisation d'études pour la restauration des zones humides et de travaux d'entretien de la ripisylve.

Les opérations d'ordre comprenant un virement à la section d'investissement pour un montant total de 57 947,36 € (section III) et l'opération de transfert des travaux réalisés par l'équipe en régie pour un montant de 188 880 € (section II).

**Au total, les dépenses de fonctionnement des sections II et III pour l'année 2024 s'élèvent à 764 854,92 €** contre 917 985 € en 2023.

**b- En investissement :**

**Les dépenses d'investissement « stricto-sensu » (inscrites en section II)** correspondent à de l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement général de l'équipe tel que l'achat de matériel de terrain, de plants ou d'un véhicule adapté. Ces dépenses représentent un montant de 76 767,23 €.

Les dépenses réalisées pour **les travaux en régie** (salaires et charges, petit matériel notamment) inscrites en opération d'ordre (**section II**) seront rattachées en fin d'exercice à la section d'investissement. Le montant prévisionnel s'élève à 188 880 €.

**Des études et des travaux externalisés (section III)** sont également confiés à des prestataires pour la réalisation de certaines actions spécifiques, pour l'achat de plants, de graines ou la location de matériel pour la réalisation des travaux. Ces dépenses représentent un montant de 367 880 €.

**La reprise des subventions** perçues correspond à un montant de 63 468,73 € (sections II et III).

**Au total, les dépenses d'investissement des sections II et III pour l'année 2024 s'élèvent à 697 025,96 €** contre 780 154,79 € en 2023.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne tient pas compte des résultats du compte administratif 2023, qui sera affecté dans le cadre d'un budget supplémentaire.

**III- Le programme d'actions 2024**

Les principales actions mises en œuvre par l'équipe travaux en 2024 sont les suivantes :

**Actions mutualisées à l'échelle du bassin versant de la Dore :**

- Programme de sensibilisation à la trame verte et bleue
- Communication et valorisation du CT Dore
- Mise en place du suivi des actions et bilan

**Thiers Dore Montagne :**

- Travaux de restaurations liées au piétinement des berges - actions structurantes et complémentaires
- Travaux de restauration sur le Vauziron
- Travaux de restauration morphologique (ancien plan d'eau des peupliers sur la Dore)
- Travaux de restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions structurantes et complémentaires
- Travaux de recul de résineux - actions complémentaires



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

- Travaux d'opportunité de recul de résineux
- Travaux d'amélioration de la franchissabilité autres ouvrages sur le plan d'eau des Estivaux
- Amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau en tension
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations

**Ambert Livradois-Forez :**

- Travaux de restaurations liées au piétinement des berges - actions complémentaires
- Travaux de restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles - actions complémentaires
- Recul de résineux – actions complémentaires
- Travaux d'opportunité de recul de résineux
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations

**Communauté de communes Entre Dore et Allier :**

- Travaux de restauration morphologique (ancien plan d'eau des peupliers sur la Dore)

**Billom communauté :**

- Travaux de renaturation de cours d'eau - actions structurantes

**A noter** : les actions prévues qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisés en 2023 ont fait l'objet d'une annulation en fin d'exercice 2023 et seront réinscrites au budget primitif 2024.

Il s'agit uniquement des dépenses de fonctionnement ; les actions prévues en investissement font l'objet de restes à réalisés qui seront constatés lors du vote du CA 2023 et affectées au budget supplémentaire 2024.

**Participation des EPCI à la dotation aux amortissements** : les opérations inscrites en section d'investissement font l'objet d'un amortissement au prorata des actions territorialisées réalisées (en tenant compte de la clé de répartition).

Les montants prévisionnels pour couvrir cette dotation aux amortissements sont les suivants par EPCI :

- 30 939,11 € pour la communauté de communes Ambert Livradois-Forez,
- 40 709,36 € pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
- 2 442,56 € pour la communauté de communes Billom Communautés,
- 6 178,05 € pour la communauté Entre Dore et Allier,
- 1 058,44 € pour la communauté d'agglomération Loire-Forez,
- 9,77 € pour la communauté de communes du Pays d'Urfé,
- 81,42 € pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

**IV- Synthèse du budget annexe prévisionnel « Grand cycle Eau Dore » pour l'année 2024**



SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRAUDOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

DEPENSES	Montant BP 2023	Montant BP 2024	RECETTES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
<b>I - Structure</b>			<b>I - Structure</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>277 654,91 €</b>	<b>325 821,70 €</b>	<b>Participations financières des EPCI</b>	<b>142 044,45 €</b>	<b>166 711,22 €</b>
Animation générale et portage administratif	223 700,00 €	238 200,00 €	Thiers Dore Montagne	70 638,70 €	82 955,50 €
Etudes / Prestations	44 000,00 €	74 000,00 €	Ambert Livradois Forez	53 408,71 €	62 566,72 €
Frais divers de fonctionnement de la cellule	9 954,91 €	10 494,41 €	Billom Communauté	4 218,72 €	4 967,99 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 127,29 €	Entre Dore et Allier	10 568,11 €	12 436,66 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>5 204,91 €</b>	<b>12 800,48 €</b>	CA Loire-Forez	1 775,56 €	2 083,89 €
			Pays d'Urfé	170,45 €	200,05 €
			CA Puy en Velay	1 264,20 €	1 500,40 €
			<b>Autres recettes (AELB, FEDER, FCTVA,...)</b>	<b>140 815,39 €</b>	<b>171 910,96 €</b>
<b>Total dépenses de la structure</b>	<b>282 859,82 €</b>	<b>338 622,18 €</b>	<b>Total recettes de la structure</b>	<b>282 859,84 €</b>	<b>338 622,18 €</b>
<b>II - Equipe rivière</b>			<b>II - Equipe rivière</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>840 153,60 €</b>	<b>620 178,64 €</b>	<b>Participations financières des EPCI</b>	<b>121 206,77 €</b>	<b>183 974,71 €</b>
Dépenses propres l'équipe en régie	310 100,00 €	303 900,00 €	Thiers Dore Montagne	84 024,37 €	121 932,11 €
Frais divers de fonctionnement	105 773,60 €	127 398,64 €	Ambert Livradois Forez	33 640,00 €	50 832,36 €
Transfert dépenses travaux en régie en investissement	359 280,00 €	188 880,00 €	Billom Communauté	1 401,60 €	3 882,56 €
Virement à la section d'investissement	65 000,00 €	0,00 €	Entre Dore et Allier	0,00 €	6 178,05 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>483 336,06 €</b>	<b>297 277,16 €</b>	CA Loire-Forez	0,00 €	1 058,44 €
Matériel	124 056,06 €	108 397,16 €	Pays d'Urfé	0,00 €	9,77 €
Transfert dépenses travaux en régie	359 280,00 €	188 880,00 €	CA Puy en Velay	2 140,80 €	81,42 €
			<b>Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)</b>	<b>357 473,23 €</b>	<b>215 724,00 €</b>
			<b>Autres recettes (opérations ordre, FCTVA,...)</b>	<b>844 809,66 €</b>	<b>517 757,09 €</b>
<b>Total dépenses exploitation sur cours d'eau</b>	<b>1 323 489,66 €</b>	<b>917 455,80 €</b>	<b>Total recettes exploitation sur cours d'eau</b>	<b>1 323 489,66 €</b>	<b>917 455,80 €</b>
<b>III - Exploitation sur cours d'eau</b>			<b>III - Exploitation sur cours d'eau</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>186 666,77 €</b>	<b>144 676,28 €</b>	<b>Participations financières des EPCI</b>	<b>147 995,93 €</b>	<b>105 807,48 €</b>
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	35 660,00 €	15 600,00 €	Thiers Dore Montagne	80 210,93 €	61 014,81 €
Dotation aux amortissements	48 436,55 €	71 128,92 €	Ambert Livradois Forez	43 944,00 €	11 164,11 €
Virement à la section d'investissement	102 570,22 €	57 947,36 €	Billom Communauté	0,00 €	930,49 €
Réserve	0,00 €	0,00 €	Entre Dore et Allier	23 081,00 €	32 698,08 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>736 142,84 €</b>	<b>399 748,80 €</b>	CA Loire-Forez	0,00 €	0,00 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	720 520,00 €	367 880,00 €	Pays d'Urfé	0,00 €	0,00 €
Reprise de subvention / réserve	15 622,84 €	31 868,80 €	CA Puy en Velay	760,00 €	0,00 €
			<b>Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)</b>	<b>586 580,00 €</b>	<b>269 367,17 €</b>
			<b>Autres recettes (opérations ordre, FCTVA,...)</b>	<b>188 233,68 €</b>	<b>169 250,43 €</b>
<b>Total dépenses exploitation sur cours d'eau</b>	<b>922 809,61 €</b>	<b>544 425,08 €</b>	<b>Total recettes exploitation sur cours d'eau</b>	<b>922 809,61 €</b>	<b>544 425,08 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 529 159,09 €</b>	<b>1 800 503,06 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 529 159,11 €</b>	<b>1 800 503,06 €</b>



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

**V- Synthèse des participations financières des EPCI pour l'année 2024 – Sections I, II et III**

<b>Synthèse des participations financières des EPCI Section I, II et III</b>	<b>Montant BP 2023</b>	<b>Montant BP 2024</b>
Thiers Dore Montagne	234 874,00 €	265 902,41 €
Ambert Livradois Forez	130 992,71 €	124 563,18 €
Billom Communauté	5 620,32 €	9 781,04 €
Entre Dore et Allier	33 649,11 €	51 312,79 €
CA Loire-Forez	1 775,56 €	3 142,33 €
Pays d'Urfé	170,45 €	209,82 €
CA Puy en Velay	4 165,00 €	1 581,82 €
<b>TOTAL EPCI</b>	<b>411 247,15 €</b>	<b>456 493,41 €</b>

- Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
- prend acte du débat d'orientations budgétaires et d'en délibérer.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**3 - Délibération n°24-129 / Durées et modalités d'amortissement - budget autonome Grand cycle eau Dore**

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que le syndicat mixte du Parc applique la nomenclature comptable et budgétaire M57 depuis 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mise en place cette nomenclature comptable et budgétaire implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers.

SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Conformément à la réglementation applicable à la nomenclature M57, les amortissements se feront selon la règle du prorata temporis, à l'exception des biens de faible valeur qui seront amortis sur une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Les biens seront amortis à compter de leur mise en service effective, après que toutes les dépenses s'y rattachant aient été comptabilisées selon les durées d'amortissement suivantes :

IMMOBILISATIONS – M57	Durée	Imputations comptables
<b>INCORPORELLES</b>		
Frais de réalisation de documents d'urbanisme et numérisation de cadastre	10 ans	202
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans	2031
Frais d'insertion	5 ans	2033
Logiciels	2 ans	2051
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Subventions d'équipement transférables	La durée d'amortissement des subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien subventionné. Toutefois, si la subvention est perçue plus tard que le début d'amortissement du bien, la reprise de subvention sera lissée sur le nombre d'années restant à amortir.	1311 Etat 1312 Régions 1313 Départements 13172 FEDER 13173 FEADER 13178 Autres fonds européens
<b>CORPORELLES</b>		
Bois et forêts	6 ans	2117
Plantations arbres et arbustes	6 ans	2121
Autres agencements et aménagement de terrain (plantations, ...)	6 ans	2128
Construction sur sol autrui, installations générales, agencements, aménagements	6 ans	2145
Bâtiments publics	10 ans	21351
Signalétique	5 ans	2152
Matériel incendie (extincteur...)	5 ans	21568
Matériel et outillage techniques	5 ans	2158
Appareils de levage-ascenseurs	15 ans	2158
Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	2181
Autres matériels de transports (voitures, fourgonnettes, fourgons, ...),	6 ans	21828
Autre matériel informatique	5 ans	21838
Autres matériels de bureau et mobilier	8 ans	21848
Matériel de téléphonie	5 ans	2185
Mobiliers extérieurs (panneaux, ...)	5 ans	2188
Autres immobilisations corporelles (matériel divers)	5 ans	2188



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

<b>IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR</b>		
Biens dont la valeur est inférieure à 1 000 € TTC	1 an	

- Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
- adopte les durées et les modalités d'amortissement présentées ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**4 - Délibération n°24-130 / Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2024**

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », explique que selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif autonome 2024 ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Afin de couvrir les premières dépenses d'investissement du syndicat mixte du Parc, il est donc proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget autonome primitif 2024, dans les conditions suivantes :

Types de dépense	Compte M57	Montant TTC Budget 2023	Montant TTC des crédits affectés (25%)
Frais d'études	2031	188 052,00 €	47 013,00 €
Logiciels	2051	4 094,43 €	1 023,61 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	20 000,00 €	5 000,00 €
Autres agencements et aménagements	2128	1 402 361,69 €	350 590,42 €
Construction sur sol d'autrui-installations générales, agencements et aménagements	2145	161 850,00 €	40 462,50 €
Matériel de transport	21828	106 032,71 €	26 508,18 €
Autre matériel informatique	21838	1 500,00 €	375,00 €
Matériel	2188	34 862,46 €	8 715,62 €
		<b>1 918 753,29 €</b>	<b>479 688,32 €</b>

Le montant total de 479 688,32 € correspond à la limite supérieure que le syndicat mixte du Parc pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif autonome 2024.

- Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-dessus.



SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**5 - Délibération n°24-131 / Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement**

Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 10-23

Référence Contrat territorial A1a

Références Contrat vert et bleu 1c

Sections II et III du budget autonome

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2023 de conduire des travaux de maîtrise du piétinement des berges.

Ces actions concernent :

- 6 secteurs pour 2851 m des sources du ruisseau des Goyons (masse d'eau : Durolle) en amont du plan d'eau des Prades de Saint-Rémy-sur-Durolle, sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 2 secteurs pour 69 0m de la Durolle (masse d'eau : Durolle) sur Chabreloche et Celles-sur-Durolle, situés sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 4 secteurs pour 900 m aux sources du ruisseau des Roches (masse d'eau : Les Roches), situés sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 2 secteurs pour 72 5m du ruisseau du Dorson (masse d'eau : le Dorson) à Thiers vers la confluence avec la Dore, situé sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 3 secteurs pour près de 4 000 m du ruisseau du Vauziron (Masse d'eau : Vauziron) vers la confluence avec la Dore entre Puy-Guillaume, Ris et Châteldon, situés sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Les travaux de maîtrise du piétinement consistent à mettre en place ou déplacer des clôtures suffisamment en retrait du cours d'eau afin de limiter le piétinement des berges par le bétail. Ils sont souvent associés à la sécurisation des points d'accès au cours d'eau pour l'abreuvement du bétail, voire à la mise en place d'abreuvoirs. Un travail préparatoire de gestion de la ripisylve est nécessaire avant la réalisation de ce type de travaux.

Les travaux seront réalisés principalement en régie, ou avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, une convention sera passée avec le propriétaire et/ou l'exploitant.



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 12 octobre 2022 pour conduire ces actions de maîtrise du piétinement.

Aussi, il est proposé une modification du plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région et ajustant la répartition des montants attendus entre FEDER et Département du Puy-de-Dôme.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	143 420 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	71 710 €
		Département du Puy-de-Dôme	14 342 €
		FEDER	28 684 €
		Autofinancement	28 684 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 420€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>143 420€</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **143 420€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**6 - Délibération n°24-132 / Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement**

**Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 10-24**

Référence Contrat territorial A1a

Références Contrat vert et bleu 1c

Sections II et III du budget autonome

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 21 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2024 de conduire des travaux de maîtrise du piétinement des berges.

Ils concernent 4 secteurs sur le ruisseau du Lillion situés sur les communes de Néronde-sur-Dore et Sermentizon, territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour un linéaire total de 1770 m.



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024**

Cette action comporte également la mobilisation d'une enveloppe financière pour réaliser (en fonction des opportunités) des travaux sur des secteurs supplémentaires qui nécessite une intervention, identifiés notamment à l'issue des diagnostics agricoles conduits dans le dispositif Dore j'aDore.

Les travaux de maîtrise du piétinement consistent à mettre en place ou déplacer des clôtures suffisamment en retrait du cours d'eau afin de limiter le piétinement des berges par le bétail. Ils sont souvent associés à la sécurisation des points d'accès au cours d'eau pour l'abreuvement du bétail, voire à la mise en place d'abreuvoirs. Un travail préparatoire de gestion de la ripisylve est nécessaire avant la réalisation de ce type de travaux.

Les travaux seront réalisés principalement en régie, ou avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, une convention sera passée avec le propriétaire et/ou l'exploitant.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 11 octobre 2023 pour conduire ces actions de restauration de la ripisylve. Aussi, il est proposé une modification du plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région et ajustant la répartition des montants attendus entre FEDER et Département du Puy-de-Dôme.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	38 300 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	19 150 €
		Département du Puy-de-Dôme	3 830 €
		FEDER	7 660 €
		Autofinancement	7 660 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 300€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 300€</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **38 300€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**7 - Délibération n°24-133 / Aménagement du lit mineur et des berges 2024 :  
modification du plan de financement**

**Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 23- 24**

Référence Contrat territorial A1b

Référence Contrat vert et bleu 1b et 1c

Sections II et III du budget autonome



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore » (2020-2025) approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2024 de lancer deux opérations d'aménagement du lit mineur et des berges.

Il s'agit d'une part de la renaturation du Miodet dans le bourg de Saint-Dier-d'Auvergne de part et d'autre du pont de la D997, sur le territoire de Billom Communauté. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux déjà réalisés en 2021 sur un tronçon situé en amont au lieu-dit Terre rouge. Il s'agit. Ces travaux suivent les recommandations de l'étude de 2015 effectuée durant le Contrat territorial Dore moyenne.

D'autre part, il s'agit d'améliorer l'hydromorphologie du Vauziron dans le centre bourg de Châteldon en amont du parc municipal, sur le territoire de Thiers Dore et Montagne. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux déjà réalisés en 2021 sur le tronçon situé en aval. Il s'agit de diversifier les habitats ainsi que les faciès d'écoulement au sein du lit mineur afin de favoriser le développement de la vie aquatique. Il s'agit également d'améliorer la continuité écologique tout au long de l'année.

Les travaux sont effectués dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Si besoin, un conventionnement est réalisé avec le propriétaire riverain.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 11 octobre 2023 pour conduire ces actions. Aussi, il est proposé une modification du plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région et ajustant la répartition des montants attendus entre FEDER et Département du Puy-de-Dôme.

Le montant et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	35 000€	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	17 500 €
		Département du Puy-de-Dôme	3 500 €
		FEDER	7 000 €
		Autofinancement	7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **35 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.



SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

**8 - Délibération n°24-134 / Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement**

Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 31-23

Référence Contrat territorial A2a

Référence Contrat vert et bleu 1c

Sections II et III du budget annexe

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2023 de conduire des travaux de restauration de la ripisylve.

Ces actions concernent :

- 2 secteurs sur le Vauziron pour 700 m en amont du bourg de Châteldon sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 1 secteur pour 1459 m sur le ruisseau des Roches en amont de la confluence avec la Dore sur la commune de Courpière, sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 1 secteur de 3 237 m sur le Moulin de Layat jusqu'à la confluence avec la Dore à Courpière, sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- 2 secteurs pour 1 600 m sur le Dorson à sa confluence avec la Dore à Thiers, sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Les travaux de restauration de la ripisylve consistent, selon les cas, à :

- une coupe sélective d'arbres (anticiper leur chute dans le cours d'eau, retirer les essences non adaptées au fonctionnement du cours d'eau) ;
- un élagage ponctuel (favoriser la luminosité du cours d'eau) ;
- l'enlèvement de certains embâcles (limiter les risques de sur-inondations, rétablir un libre écoulement) ;
- la plantation d'arbres/arbustes si nécessaire (reconstituer une végétation adaptée au bord de cours d'eau) ;
- l'enlèvement des déchets.

Les travaux seront réalisés principalement en régie, ou avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, une convention sera passée avec le propriétaire et/ou l'exploitant.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 12 octobre 2022 pour conduire ces actions de restauration de la ripisylve. Aussi, il est proposé une modification du plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région et ajustant la répartition des montants attendus entre FEDER et Département du Puy-de-Dôme.



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	66 960 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	33 480 €
		Département du Puy-de-Dôme	6 696 €
		FEDER	13 392 €
		Autofinancement	13 392 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 960 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 960 €</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » ou le Directeur du syndicat mixte à :

- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
- solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
- engager les dépenses afférentes, soit **66 960 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget annexe « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**9 - Délibération n°24-135 / Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement**

**Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 31-24**

Référence Contrat territorial A2a

Référence Contrat vert et bleu 1c

Sections II et III du budget autonome

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Foréz - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2024 de conduire des travaux de restauration de la ripisylve.

Ces actions concernent :

- 3 secteurs sur la Durolle, situés sur les communes de La Monnerie-le-Montel, Celles-sur-Durolle et Chabreloche, territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne : 1 de l'amont du barrage de Membrun jusqu'au pont de Chazeau, 1 au niveau du hameau de Seitol et 1 du lieu-dit La Poste jusqu'au Pont de la rue des Bargettes à Chabreloche, pour un linéaire total de 6 500 m ;
- 1 secteur sur le Lilion situé sur la commune de Néronde-sur-Dore, territoire de Thiers Dore et Montagne depuis le pont de la RD906 jusqu'à la confluence avec la Dore pour un linéaire de 250 m.

Les travaux de restauration de la ripisylve consistent, selon les cas, à :

- une coupe sélective d'arbres (anticiper leur chute dans le cours d'eau, retirer les essences non adaptées au fonctionnement du cours d'eau) ;

SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZProcès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

- un élagage ponctuel (favoriser la luminosité du cours d'eau) ;
- l'enlèvement de certains embâcles (limiter les risques de sur-inondations, rétablir un libre écoulement) ;
- la plantation d'arbres/arbustes si nécessaire (reconstituer une végétation adaptée au bord de cours d'eau) ;
- l'enlèvement des déchets.

Les travaux seront réalisés principalement en régie, ou avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, une convention sera passée avec le propriétaire et/ou l'exploitant.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 11 octobre 2023 pour conduire ces actions de restauration de la ripisylve. Aussi, il est proposé de modifier le plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région et ajustant la répartition des montants attendus entre FEDER et Département du Puy-de-Dôme.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	50 280 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	25 140 €
		Département du Puy-de-Dôme	5 028 €
		FEDER	10 056 €
		Autofinancement	10 056 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 280 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 280 €</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **50 280 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**10 - Délibération n°24-136 / Limitation de l'impact des résineux sur les cours d'eau – actions structurantes 2022 : modification du plan de financement**

Thématique 8.1.1, sous-domaine 811 41-22

Référence Contrat territorial A2b

Référence Contrat vert et bleu 1a et 1b

Sections II et III du budget autonome

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions du Contrat territorial du bassin versant de



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

la Dore 2020-2025 approuvé le 18 juin 2019 par cette même formation et le programme du Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore 2020-2025 approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2022 de conduire des travaux de limitation de l'impact des résineux sur les cours d'eau.

Ces actions concernent plusieurs secteurs de cours d'eau répartis sur le territoire d'Ambert Livradois Forez sur le bassin versant de la Dore, à savoir :

- 4 secteurs de 345m, 320m, 403m et 1,5km sur le ruisseau du Miodet entre le lieu-dit l'Hirondie à Auzelles et les Amouilhaux à Saint-Eloy-la-Glacière.

Les travaux de recul de plantation de résineux consistent à supprimer les individus situés dans une bande de 6 mètres minimum en bordure de cours d'eau afin de reconstituer le cordon végétal rivulaire et de le favoriser en replantant des espèces adaptées (Aulne, Saule, Erable...).

Les travaux sont réalisés principalement en régie avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, un conventionnement est réalisé avec le propriétaire et/ou l'exploitant.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 30 septembre 2021 pour conduire ces actions. Aussi, il est proposé une modification du plan de financement pour solliciter un financement au titre du FEDER en remplacement de celui initialement envisagé auprès de la Région.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)		RECETTES	
Travaux en régie Achats spécifiques pour travaux Prestations externes	49 420 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	24 710 €
		Département du Puy-de-Dôme	4 942 €
		FEDER	9 884 €
		Autofinancement	9 884 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 420 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 420 €</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **49 420€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024****11 - Délibération n°24-137 / Restauration des zones humides 2023 :  
modification du plan de financement****Thématique 8.1.4, sous-domaines 814 31-23 et 814 32-23**

Référence Contrat territorial A5c

Référence Contrat vert et bleu 6

Sections II et III du budget autonome

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2023 de conduire des travaux de restauration de zones humides et de mettre en place des indicateurs de suivi de certains secteurs.

**En termes de travaux**, 10 secteurs répartis sur le territoire du bassin versant de la Dore sont concernés.

- Sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, 4 sites sur les bassins-versants de La Faye (FRGR0269) et du Couzon (FRGR1345) :
  - 1 secteur de 26.5 ha sur le ruisseau du Montolas, commune de la Renaudie ;
  - 1 secteur de 49.4 ha sur le ruisseau du Rioubet commune de la Renaudie ;
  - 2 secteurs de 0.5 ha et 5.2 ha sur le ruisseau du Bournier commune de Vollore-Montagne.
  
- Sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez, 6 sites répartis sur les bassins-versants, de la Dolore (FRGR0268), des sources de la Dore (FRGR0229), du Batifol (FRGR2213) et de La Faye (FRGR0269) :
  - 1 secteur de 92 ha sur la Dolore, à cheval sur la commune de Saint-Eloy-la-Glacière et Fournols ;
  - 1 secteur de 30.7 sur le ruisseau de Marchaud, à cheval sur les communes de Saint-Germain-l'Herm, et Saint-Bonnet-le-Bourg ;
  - 1 secteur de 10ha sur la prairie du Montel sur la commune de Saint-Germain-l'Herm ;
  - 1 secteur de 14 ha sur les sources du ruisseau du Batifol, commune de Valcivières ;
  - 1 secteur de 12.6 ha sur un affluent du Gros Sapet, commune du Brugeron.
  
- Sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, 1 site sur le bassin versant des sources de la Dore (FRGR0268) :
  - 1 secteur de 65.1 ha sur le ruisseau de Saint-Alyre à cheval sur les communes de Saint Alyre d'Arlanc et La Chapelle-Geneste.

L'action consiste à mettre en œuvre les orientations de restauration et/ou de gestion préconisées sur ces sites dans le cadre des inventaires de zones humides du SAGE de la Dore et des précédents Contrats territoriaux. Les opérations seront adaptées aux objectifs recherchés ainsi qu'aux perturbations constatées. Elles viseront à favoriser un retour des fonctionnalités propres à ces milieux.

Les travaux seront réalisés principalement en régie, ou avec l'aide d'entreprises extérieures, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général. Si besoin, une convention sera passée avec le propriétaire et/ou l'exploitant.



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »**  
**Séance du 24 janvier 2024**

Il s'agit notamment de travaux :

- de recul de résineux et la restauration de ripisylve,
- de neutralisation du drainage,
- de prise en compte de captage présent sur le site,
- de mise en défens des zones à préserver,
- de gestion de la pression de pâturage,
- de reconnexion des annexes hydrauliques avec la rivière.

**En termes d'indicateurs de suivis**, les actions prévues sont les suivantes :

- reconduction des indicateurs de suivi des travaux réalisés dans le cadre du contrat territorial Dore amont sur le site de la tourbière de Bois du Château, à cheval sur la commune de Saint-Bonnet-le Bourg et Saint-Bonnet-le-Chastel ;
- mise en place d'indicateurs de suivi des travaux sur le site de Saint Alyre d'Aranc ;
- mise en place d'un suivi floristique sur le site de la Prairie Montel ;
- mise en place d'indicateurs de suivis et d'une étude écologique sur le site PNRLF22 des sources de la Dolore, à cheval sur les communes de Saint-Eloy-la-Glacière et Fournols.

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » a délibéré favorablement le 10 octobre 2022 pour conduire ces actions de restauration des zones humides. Aussi, il est proposé de modifier le plan de financement pour tenir compte d'une révision à la hausse du taux de financement l'agence l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur ce type d'actions.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

<b>DEPENSES TTC (INVESTISSEMENT)</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux en régie		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	107 552 €
Achats spécifiques pour travaux	134 440 €	Autofinancement	26 888 €
Prestations externes			
<b>TOTAL</b>	<b>134 440 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>134 440 €</b>

<b>DEPENSES TTC (FONCTIONNEMENT)</b>		<b>RECETTES</b>	
Prestations externes	20 060 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	16 048 €
		Autofinancement	4 012 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 060 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 060 €</b>

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **154 500€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 07 février 2024.





SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »  
Séance du 24 janvier 2024

Questions diverses

FIN DE LA SEANCE : 16h

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

**Délibération n°24-128** Débat d'orientations budgétaires 2024 - budget autonome « Grand cycle eau Dore » **approuvée**

**Délibération n°24-129** Durées et modalités d'amortissement - budget autonome Grand cycle eau Dore **approuvée**

**Délibération n°24-130** Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2024 **approuvée**

**Délibération n°24-131** Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-132** Maîtrise du piétinement des berges – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-133** Aménagement du lit mineur et des berges 2024 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-134** Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2023 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-135** Restauration de la ripisylve – actions structurantes 2024 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-136** Limitation de l'impact des résineux sur les cours d'eau – actions structurantes 2022 : modification du plan de financement **approuvée**

**Délibération n°24-137** Restauration des zones humides 2023 : modification du plan de financement **approuvée**

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Eric DUBOURGNIUX

Jean-Louis DERBIAS

